

Rescrit mécénat RI-2024-183

Demande d'avis de délivrer des reçus fiscaux.
Association "Tous unis pour sauver l'Église de Saint-André-de-Roquelongue".

Madame, Monsieur,

Par courriel reçu le 4 octobre 2024, vous souhaitez formuler une demande d'avis de délivrer des reçus fiscaux pour l'association en objet.

À titre liminaire, l'article 200-1 du Code général des Impôts liste les activités des organismes d'intérêt général qui ouvrent droit à réduction d'impôt pour les dons qui leur sont effectués (cf. extrait joint).

Aussi, je vous remercie de bien vouloir préciser tout d'abord de quel caractère sus-évoqué l'association entend relever.

Par suite, vous indiquez que votre association a pour but de récolter des fonds afin de financer des travaux d'embellissement et d'entretien et qui seront utilisés pour l'achat de matériels et de matériaux destinés à l'usage des bénévoles :

1— La commune de Saint-André de-Roquelongue étant le **propriétaire** du bien :

- ✓ refuse-t-elle de réaliser les travaux ?
- ✓ est-elle dans l'incapacité de financer ces travaux ?
 - dans l'affirmative, a-t-elle autorisé ces travaux ?
 - quelle est la **nature exacte** de ces travaux : gros œuvre, aménagement et entretien meubles, etc. ?
 - disposez-vous d'un **devis** pour le montant des travaux ? **qui réglera** les factures ?

2— L'achat de matériels et matériaux destinés aux bénévoles sera réalisé par l'association :

- ✓ qui sera le **maître d'œuvre** de ce chantier ?
- ✓ quelle est la qualité des bénévoles pour réaliser des travaux de réparation, de restauration et de conservation de l'église ?
- ✓ **l'affectataire** a-t-il donné son accord ?
- ✓ Les services du ministère de la Culture ou de la **DRAC** (en cas d'éventuelle classement ou inscription, même partielle, au titre des Monuments historiques) ont-ils été contactés ?

Enfin, il conviendra de servir le questionnaire ci-joint et de le retourner dûment complété, daté et signé - dans un délai de trente jours à compter d'aujourd'hui - par courriel (dans la limite de 5.662.310 octets) ou par courrier (Direction départementale des Finances publiques de l'Aude, Pôle État Expertise, Division Responsabilité et Affaires juridiques, Service Affaires juridiques, Cité administrative, Place Gaston Jourdanne, CS 80001, 11833 CARCASSONNE CEDEX 9), **accompagné des derniers statuts de l'association (datés et signés)**.

Le délai d'instruction de ce type de rescrit est de six mois, à l'issue des éventuels échanges d'information entre l'association et l'Administration fiscale.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Correspondant Associations, Frédéric DERNY
Inspecteur des Finances publiques / Service des Affaires juridiques
Division Responsabilité et Affaires juridiques / Pôle État Expertise
Direction des Finances publiques de l'Aude / Téléphone : 04 68 11 73 77

De :**frederic.derny** <frederic.derny@dgfip.finances.gouv.fr>

Date :ven. 11 oct. 2024, 11:53

Subject : ..Association "Tous unis pour sauver l'Église de Saint-André-de-Roquelongue".
Rescrit mécénat RI-2024-183.

To :<sos.moneglise11200@gmail.com>